

Délibération N°	23-115
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	21/12/2023
Présents	20
Votants	29

L'an 2023, le JEUDI 14 DECEMBRE à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA, Président.

**Secrétaire de séance :** Martine CHASTAGNARET.

**Présents :** Mmes et MM ANGNONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BICHET Fabien, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

**Procurations :**

ANGONIN Daniel à ROSET Patrick	HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle
CHARDON Véronique à COCHARD Bernard	REVEYRAND Michel à NOWAK Christine
GIRERD-POTIN Albert à CHASTAGNARET Martine	TERRY Joël à CASTAING Patrick
GROIX Brigitte à BOUQUET Isabelle	VERNAY Aurélie à PORRETTA René
HIRTH Ludovic à JULLIEN Bernard	

**Nomenclature ACTES : 5778**

D23-115 / "CHANTIERS JEUNES" - REGLEMENT ET CONVENTION AVEC LES STRUCTURES D'ACCUEIL



Par délibération n°15/054 du 7 mai 2015, le conseil communautaire a approuvé la mise en place de « chantiers jeunes », dans le cadre de la plateforme engagement citoyen du Pôle Vie Sociale. Il convient à ce jour d'actualiser les modalités d'organisation des chantiers jeunes. Pour rappel :

- Le dispositif « Chantiers Jeunes » crée la possibilité pour des adolescents (16-17 ans) d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation leur permettant de financer un projet construit avec le service jeunesse de COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE ;
- Les chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche civique et citoyenne ;
- Les missions ont lieu soit dans les services communautaires, soit dans les services communaux, soit auprès d'associations à but non lucratif du territoire de COLL'in communauté.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n°15/054 du Conseil communautaire en date du 7 mai 2015, approuvant la mise en place de « chantiers jeunes » ;
- DE FIXER les modalités d'organisation des chantiers jeunes suivantes :
  - Les missions auront lieu soit dans les services communautaires, soit dans les services des communes du territoire, soit auprès d'associations du territoire ;
  - *Nombre annuel maximum de jours de chantier pour chaque jeune* : 5 jours ;
  - *Durée hebdomadaire de travail maximum* : 20 heures, du lundi au vendredi ;
  - *Durée journalière de travail* : 4 heures ;
  - *Aménagement horaire hebdomadaire dérogatoire* : sur une période de 7 jours, avec un maximum de 6 heures par jour ;
  - *Indemnité versée au jeune* : SMIC horaire en vigueur, en fonction du nombre d'heures réellement effectuées (plafonné à 20 heures hebdomadaires) ;
- DE VOTER une enveloppe annuelle maximum correspondant à 400 heures de chantiers jeunes ;
- D'APPROUVER la convention de mise en œuvre des chantiers jeunes à signer avec les structures d'accueil, telle que présentée ;
- D'APPROUVER le règlement des chantiers jeunes, tel que présenté ;
- D'AUTORISER le Président à signer lesdites conventions et tout document y afférant ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	- PJD23-115